académie Toulouse

direction des services départementaux de l'éducation nationale Gers

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCEDURE DE MISE EN PLACE D'UN P.A.P
(Plan d'Accompagnement Personnalisé)

Un enfant souffre de troubles des apprentissages.....

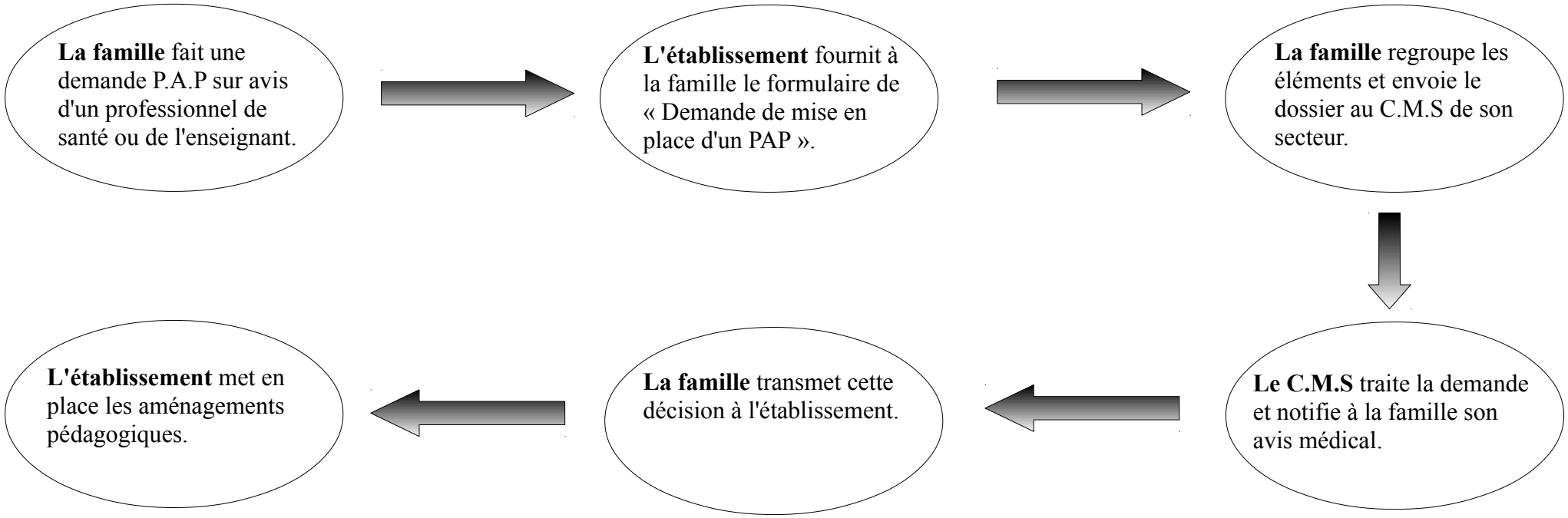

Le P.A.P est demandé par la famille 1 seule fois et suit toute la scolarité de l'enfant.
Le P.A.P doit être réévalué chaque année par l'équipe éducative et transmis pour information au médecin de l'Éducation Nationale.
L'établissement ne doit pas demander de nouveau bilan orthophonique ou autre aux familles.
Selon Circulaire n°2015-16 du 22.01.15

Centre de Médecine Scolaire (C.M.S) : 23 rue Rouget de Lisle 32 000 Auch – Tél : 05.62.05.09.55 – Email : ce.sante32@ac-toulouse.fr
14 rue Jules Ferry 32 100 Condom – Tél : 05.62.28.16.08 – Email : cms.condom@condom.org